

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS – N°120/2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Houdanais légalement convoqué, s'est réuni à Richebourg sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TÉTART.

**Date de la convocation :****11/12/2025****Date d'affichage :****11/12/2025****Nbre de conseillers en exercice : 56****Ouverture de la séance :****Nbre de présents : 38**

32 Titulaires,

6 Suppléants

**Nbre de pouvoirs : 4****Nbre de votants : 42****Secrétaire de séance :**

Josette JEAN

**Etaient présents :**

MM., FÉRÉDIE, NEDELLEC, MAILLIER, GEFFROY (à partir du point n°122), SETIAUX, LHOSTE, ANDRIN, GILARD, LANDRY (à partir du point n°115), CADOT, RENAULD, BERTRAND (à partir du point n°113), DUVAL Guy, TÉTART, LEHMULLER, LECOY, PELARD, VERPLAETSE, CHARRON, MYOTTE, LEFEBVRE, PFLIEGER, RIVIERE Julien, ROBIN, PASDELOUP, Mmes LUCAS, LEROUX (à partir du point n°122), HODIESNE (à partir du point n°122), JEAN, MOULIN, LEBRUN, DEBRAS, ROBERT, LE CADRE TOUZEAU, FLIS, COURTY, LE GUILLOUS, CORDIEZ.

**Etaient absents ayant donné pouvoir :**

M. TANCREDÉ délégué titulaire a donné pouvoir à M. TÉTART, Mme SIWICK déléguée titulaire a donné pouvoir à M. ANDRIN, M. HUARD délégué titulaire a donné pouvoir à Mme DEBRAS, M. RIVIERE Dominique délégué titulaire a donné pouvoir à M. RIVIERE Julien.

**OBJET : CONSULTATION N°P2025-014 - PRESTATIONS DE NETTOYAGE ET SERVICES  
ANNEXES POUR LA CC DU PAYS HOUDANAIS : ATTRIBUTION****Le Conseil communautaire,****Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-6 et suivants ;**Vu** le Code de la commande publique, notamment l'article L.2124-2 ;**Vu** l'arrêté inter préfectoral n°97/19/DAD des 23 et 30 décembre 1997 portant création de la Communauté de Communes du Pays Houdanais (CCPH) entre les communes de Bazainville, Boissets, Civry-la-Forêt, Gressey, Houdan, Richebourg, Tacoignières (Yvelines) et Boutigny-Prouais, Champagne et Goussainville (Eure-et-Loir) ;**Vu** l'arrêté préfectoral n°78-2022-02-24-00002 en date du 24 février 2022, portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Houdanais, conformément à l'article L.5211-5-1 du Code général des collectivités territoriales ;**Vu** le rapport d'analyse des offres ;**Vu** l'avis de la CAO du 5 décembre 2025 ;**Considérant** que le nettoyage des locaux appartenant à la CC du Pays Houdanais est nécessaire,**Considérant** la consultation lancée le 25 septembre 2025, en application des dispositions des articles R 2161-2 et suivants du code de la commande publique, décomposé comme suit :

- Lot 1 : Nettoyage et vitrerie des bâtiments administratifs et services annexes ;
- Lot 2 : Nettoyage et vitrerie des bâtiments sportifs et services annexes ;

**Considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 5 décembre 2025 qui après analyse des offres reçues, décide d'attribuer :**

- Lot 1 - Nettoyage et vitrerie des bâtiments administratifs et services annexes à la société PER SERVICE pour un montant forfaitaire annuel de 52 374,47€ HT et sur la base de son bordereau des prix unitaires (montant maximal annuel : 15 000 € HT) ainsi que de son offre considérée comme la mieux-disante ;
- Lot 2 - Nettoyage et vitrerie des bâtiments sportifs et services annexes à la société INTRANET PROPRETÉ, sur son offre de base, pour un montant forfaitaire annuel de 78 477,60 € HT et sur la base de son bordereau des prix unitaires (montant maximal annuel : 10 000 € HT) ainsi que de son offre considérée comme la mieux-disante ;

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

**ARTICLE 1 : Attribue le :**

- Marché n°2025-014-001 - Nettoyage et vitrerie des bâtiments administratifs et services annexes à la société PER SERVICE, sise 79 rue des Vignes 78550 HOUDAN et ayant pour numéro de SIRET 483 574 596 00027, pour un montant forfaitaire annuel de 52 374,47€ HT et sur la base de son BPU dans la limite annuelle de 15 000 € HT.
- Marché n°2025-014-002 - Nettoyage et vitrerie des bâtiments sportifs et services annexes à la société INTRANET PROPRETÉ – Offre de base, sise 10 boulevard de la communauté 78200 BUCHELAY et ayant pour numéro de SIRET 752 789 131 00030, pour un montant forfaitaire annuel de 78 477,60 € HT et sur la base de son BPU dans la limite annuelle de 10 000 € HT.

**ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché, ainsi que les autres documents afférents à cette consultation.**

**ARTICLE 3 : Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires pour la bonne exécution du marché.**

**ARTICLE 4 : Dit que la dépense relative à l'exécution du marché sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la collectivité et via des subventions.**

A Maulette, le 18 décembre 2025,

**Le Président,  
Jean-Marie TÉTART**



**La secrétaire de séance,**



**Josette JEAN**

Transmise à la Sous-Prefecture le : 19 DEC. 2025

Rendue exécutoire le : 19 DEC. 2025

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télerecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*